



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à 20 heures 00, proclamés élus à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre RIQUELME doyen d'âge des membres du Conseil municipal.

À l'issue de l'élection du Maire intervenue à 20h15, Monsieur Pascal ROSELIER, proclamé Maire, prend la présidence de la séance.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 26	Votants : 27
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Jean-Pierre RIQUELME, Marie-Pierre PICAUT, Didier LE GAILLARD, Aurélia MINNEBOIS, Franck LORIC, Stéphanie LE TOQUIN, Ghislain CANTE, Nathalie PICAUD, Philippe JEGADO, Morgane LE TOHIC, Yoann LE FICHER, Karine LE NET, Simon LE METAYER, Véronique LAMOUR, Mikaël MARZIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, David L'HINGUERAT, Sandrine LE GAL, Yoann HEMON, Valentine MARTIN, Patrice LE BLAY, Anne-Marie CADIO, Sylvain GAUTIER.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Mikaël MARZIN à Franck LORIC (jusque 21h00)

M. Mikaël MARZIN rejoint la séance à 21h00 et prend part aux délibérations à compter de cette heure.

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Secrétaire de séance : Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 18 mars 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Élection des Adjoints
Délibération 2026_10
Nom.Actes (5.1)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-2 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints appelés à siéger ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a fixé le nombre d'Adjoints à 6 pour la mandature 2026-2032 ;

Ceci étant exposé,

Monsieur le Maire demande s'il existe des listes de candidats pour les postes d'adjoints.

Madame Marie-Christine TALMONT propose la liste intitulée « **Agir ensemble pour Moréac** », composée de six candidats numérotés de 1 à 6.

Le Conseil municipal procède ensuite à l'élection des adjoints au Maire **au scrutin de liste, à la majorité absolue**, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est précisé que l'élection des adjoints **ne vaut pas attribution de délégations**. Les délégations de fonctions seront accordées par arrêté du Maire, pris sous sa surveillance et sa responsabilité, conformément à l'article **L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **DE PROCÉDER** à l'élection des 6 Adjoints selon la liste proposée par le Maire ;
- **DE PRÉCISER** que cette élection ne vaut pas attribution de délégations, lesquelles seront accordées par arrêté du Maire ;
- **DE PROCLAMER élus les Adjoints suivants :**
 1. Mme Marie-Christine TALMONT
 2. M. Didier LE GAILLARD
 3. Mme Marie-Pierre PICAUT
 4. M. Franck LORIC
 5. Mme Aurélia MINNEBOIS
 6. M. Philippe JEGADO
- **D'AUTORISER le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente délibération au représentant de l'État pour information

Ci-annexés à la présente délibération :

- La feuille de proclamation de l'élection du Maire et des Adjoints ;
- Le procès-verbal de l'élection, mentionnant les noms et prénoms des élus ainsi que le résultat du scrutin ;
- Le tableau du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à la majorité, après un vote à bulletin secret,

27 votants

1 suffrage déclaré nul

26 suffrages exprimés pour la liste "Agir ensemble pour Moréac"

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 056-215601402-20260320-DEL_2026_10-DE

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 20 mars 2026*

Le secrétaire de séance,



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

